



Le dispositif d'appui aux collectivités territoriales

TERMES DE RÉFÉRENCE

Evaluation du DCOL

1. Présentation de DCOL

En 2017, Cités Unies France a réalisé une étude auprès des collectivités territoriales et de ses partenaires, afin de mieux connaître et comprendre leurs attentes en matière d'appui à la mise en œuvre de leur action internationale.

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources budgétaires, les collectivités ont exprimé le besoin de leur faciliter l'accès aux financements, mais aussi d'avoir un appui à l'élaboration ou à l'évolution de leurs stratégies d'action à l'international, pour qu'elles intègrent de nouveaux enjeux, notamment liés au développement territorial. C'est pourquoi, Cités Unies France, avec l'appui de ses partenaires, l'Agence Française de Développement et la DAECT, a mis en place un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités (DCOL), afin de leur apporter les ressources nécessaires pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale.

Le dispositif DCOL, lancé en 2018, est doté d'un budget annuel de 100 000 euros, renouvelé sur le même montant en 2019.

Financé par l'AFD et la DAECT, et mis en œuvre par CUF, ce dispositif a d'ores et déjà permis le financement de 18 accompagnements de collectivités territoriales, en 3 appels à soumission (DCOL 1, DCOL 2 et DCOL 3), qu'il s'agisse de régions, de départements, de métropoles, de grandes, moyennes ou petites villes.

Il n'y a pas de montant plancher pour les prestations, mais elles ne peuvent excéder 15 000 euros.

Cet appui prend la forme d'une mise à disposition d'une expertise technique externe, assurée par des prestataires, et prise en charge par le dispositif à hauteur de 80% pour les collectivités adhérentes à Cités Unies France et 50% pour les collectivités non adhérentes.

2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation du DCOL portera sur les deux premières phases du dispositif. L'évaluation a vocation à mesurer l'efficacité des activités menées dans le cadre de l'accompagnement relatif au dispositif. Il s'agit également d'alimenter la réflexion en vue de préciser, d'améliorer, et de consolider l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif auprès des collectivités. Plus largement, l'évaluation permettra de mettre en perspective les retours d'expériences et de valoriser les pratiques, connaissances et savoir-faire des parties prenantes.

A partir de ces objectifs globaux, l'évaluation aura pour objectifs spécifiques de mesurer l'efficacité, l'efficience et la pertinence du dispositif à partir des questions évaluatives suivantes (liste non exhaustive) :

- Le consultant a-t-il répondu à la problématique pour laquelle il a été mobilisé ?
- Les critères d'évaluation utilisés lors de l'accompagnement étaient-ils pertinents ?
- La méthodologie de la collectivité a-t-elle été renforcée ? Par exemple, les outils méthodologiques pour élaborer le diagnostic sont-ils efficaces ? Il y a-t-il une meilleure concertation entre les parties prenantes (service des Relations Internationales, autres services concernés, acteurs locaux, etc.) ?
- Des indicateurs permettant à la collectivité d'évaluer ses pratiques internes ont-ils été élaborés ?
- La dynamique de coopération, notamment pour que les collectivités soient plus résilientes (blocage interne, difficulté de communication, etc.) a-t-elle été relancée ?
- Les compétences des collectivités en matière d'identification d'appels à projet, de dépôt et de montage de projet de coopération internationale ont-elles été renforcées ?
- Quelle appréciation sur l'efficience du dispositif ?
 - Le suivi proposé par CUF a-t-il été conforme aux attentes des collectivités ?
 - Quelles améliorations peuvent être apportées pour améliorer le dispositif DCOL ?

3. Livrables attendus (versions électroniques et imprimées) :

- Rapports finaux
- Restitution finale de l'accompagnement lors d'une réunion

4. Profil recherché pour l'évaluation

- Expérience avérée en montage et évaluation de projet ;
- Bonne connaissance du secteur de l'AICT, des enjeux de développement, de solidarité et de coopération internationale ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales françaises, des institutions étatiques et parapubliques ;
- Capacité à travailler à partir de méthodologies distinctes : évaluation externe et participative ;
- Capacité à produire une analyse et des recommandations stratégiques et prospectives au regard d'un contexte global.

5. Calendrier indicatif de l'évaluation

- Démarrage de l'évaluation début juin
- Finalisation fin juillet au plus tard

6. Budget prévisionnel

Établir une proposition détaillée, sur la base d'une enveloppe maximale de 10 000 € TTC, incluant :

- Reformulation de la problématique.
- Méthodologie de travail proposée.
- Présence à la réunion d'étape du comité de suivi de l'évaluation (composé de l'AFD, CUF et d'autres collectivités).
- Analyse des questionnaires des DCOL 1 et 2.
- Restitution provisoire, rapport final.
- Participer à une réunion de restitution de l'évaluation avec les collectivités sur l'après-DCOL et d'échanges sur les perspectives.

7. Envoi des propositions

Les offres des candidats rédigées en fonction du présent cahier des charges sont à renvoyer à Cités Unies France **le 7 mai 2020 au plus tard** :

Virginie Rouquette : v.rouquette@cites-unies-france.fr

Laura Bloiseur : l.bloiseur@cites-unies-france.fr

Contenu du dossier :

- Lettre de soumission
- Compréhension des termes de référence
- Méthodologie de travail et résultats attendus
- Proposition technique et financière (en euros)
- Chronogramme
- Profil de l'expert : CV
- Référence

8. Annexes

- Questionnaires
- Plaquettes de présentation
- Formulaire du dépôt de candidature